



COMMUNE DE LUDESSE
NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
VOTE LE 13 AVRIL 2021

L'article 107 de la loi Notre (portante nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

La population totale de LUDESSE : source INSEE

2018	2019	2020
491 hab	491 hab	495 hab

La population DGF de LUDESSE

2018	2019	2020
518 hab	518 hab	522 hab

ANALYSE DE RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement / population totale

2018	2019	2020
526€	589 €	544 €

Recettes réelles de fonctionnement / population totale

2018	2019	2020
726€	761 €	704 €

Grace à la maîtrise des dépenses, et malgré la baisse des dotations, les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Produits des impositions directes / population totale

2018	2019	2020
292€	309 €	310 €

Taux d'imposition 2020 :

- Taxe d'Habitation réforme suppression taxe d'habitation
- Taxe Foncière (bâti) 19,73 %
- Taxe Foncière (non bâti) 76,50 %

Dépenses d'équipement brut / population totale

2018	2019	2020
94€	102 €	130 €

Encours de la dette (CRD) / population totale

2018	2019	2020
652€	592 €	470 €

DGF (dotation globale de fonctionnement) / population totale

2018	2019	2020
175€	160€	138€

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020
49 %	46 %	47 %

Pour 2020, le taux a une légère tendance à la hausse. Il s'explique par une diminution des dépenses réelles de fonctionnement, conséquence de la crise sanitaire de la Covid 19.

Capacité d'autofinancement brute (CAF), niveau de l'épargne nette, niveau d'endettement de la collectivité, niveau de désendettement de la collectivité, niveau des taux d'imposition et principaux ratios :

Cf. Document de valorisation financière et fiscale 2020 joint

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir. Il présente les résultats comptables de l'année.

BUDGET COMMUNE

- Les réalisations budgétaires 2020 sont les suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	276 673,85 €	358 378,74 €
Section d'investissement	97 429,23 €	106 750,29 €
TOTAL	374 103,08 €	465 129,03 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2020	CA 2020 (Réalizations)
Charges à caractère général	330 076,00 €	106 376,34 €
Charges de personnel	166 000,00 €	127 557,22 €
Autres charges de gestion courante	34 316,00 €	24 896,84 €
Charges financières	7 043,00 €	6 942,22 €
Atténuations de produits, dotations aux amortissements, opérations d'ordre, charges exceptionnelles et imprévues	150 727,00 €	10 901,23 €
TOTAL	688 162,00 €	276 673,85 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2020	CA 2020 (Réalizations)
Excédent antérieur reporté	350 268,63 €	350 268,63 €
Atténuations de charges	50,00 €	305,00 €
Ventes de produits et de services	30 250,37 €	28 150,59 €
Impôts et taxes	168 745,00 €	179 230,74 €
Dotations et subventions	92 848,00 €	98 993,39 €
Autres produits de gestion courante, produits financiers et exceptionnels et opérations d'ordre	46 000,00 €	51 699,02 €
TOTAL	688 162,00 €	708 647,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :**Priorités du budget 2020 :****Programmes d'investissement 2020 :**

- Acquisition de matériel : certificat Certinomis agent, vidéoprojecteur, chevalet ...
- Travaux bâtiments communaux : rideaux occultants salle repos école
- Achats échanges de terrains : prix achat parcelles
- Travaux de voirie : rue de l'Eglise, voirie générale
- Réparation de voirie 2018 : suite des travaux
- Aire de jeux de Ludesse : frais de notaire (acquisition de parcelles)
- Mairie : réfection de la toiture
- Traverse route de Chaynat, enfouissement réseaux : enfouissement pluvial
- Aménagement carrefour Chaynat chemin du Pradat :
- Réparation de voirie 2020 :
- Mairie : remplacement des portes et fenêtres :
- Complexe gîte rural, salle des fêtes, dépôt communal :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2020	CA 2020 (Réalizations)
Total travaux d'investissement pour 2020	190 884,67 €	57 919,27 €
Reste à réaliser 2019	132 233,00 €	
Remboursement capital emprunt (comptes 1641 + 16818 + 27638)	28 282,00 €	28 280,61 €
Dépenses imprévues	10 997,33 €	
Dépôts et cautionnements	2 000,00 €	1 073,25 €
Opérations d'ordre (chapitre 040 et 041)	8 600,00 €	10 156,10 €
TOTAL	372 997,00 €	97 429,23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES BUDGETAIRES	BUDGET 2020	CA 2020 (Réalizations)
Total recettes réelles d'investissement pour 2020 (FCTVA, Taxe aménagement, subventions)	35 025,33 €	48 102,97 €
Reste à réaliser 2019	59 819,00 €	
Autofinancement par la section de fonctionnement	113 873,00 €	
Dépôts et cautionnements	2 000,00 €	1 094,15 €
Produits des cessions d'immobilisations	300,00 €	
Opérations d'ordre (chapitre 040 et 041)	3 781,00 €	7 472,36 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (compte 1068)	50 080,81 €	50 080,81 €
Excédent investissement 2019	108 117,86 €	
TOTAL	372 997,00 €	106 750,29 €

Les excédents ci-dessus intègrent les excédents 2019 du budget assainissement

Section de fonctionnement : 68 791,37 €

Section d'investissement : 85 784,67 €

MASSE SALARIALE – EFFECTIFS AU 31/12/2020

	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	ETP
TITULAIRES	3	2	1.79	2.79
Filière administrative	1	1		1
Filière technique	2	1	1.79	1.79
NON TITULAIRES	1	0	0.32	0.32
Contrat de droit public	1		0.32	0.32
TOTAL 2020	4	2	2.11	3.11

Contrat de droit privé CUI CAE non comptabilisé.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Commune - LUDESSE

Document de valorisation financière et fiscale 2020

SGC ISSOIRE

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 063-216301994-20210413-CA_2020_COMMUNE-BF

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

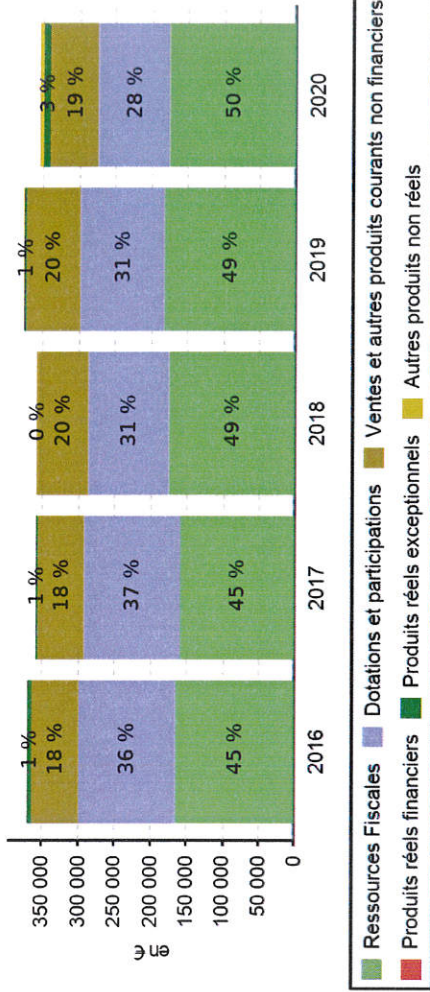
En €/hab	2020		
	Commune	Département	Région National
Ressources Fiscales	355	379	483 385
Dotations et participations	200	289	279 228
Ventes et autres produits courants non financiers	134	167	161 115
Produits réels financiers	0	2	2 0
Produits réels exceptionnels	19	10	17 11

Strate de référence :

Population : 495

Régime fiscal : FPU : Communes de 250 à 500 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2020	
Ressources Fiscales	104,2 %
Dotations et participations	106,2 %
Produits courants	106,8 %
Produits financiers	120,0 %

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 063-216301994-20210413-CA_2020_COMMUNE-BF Page 2

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

2020

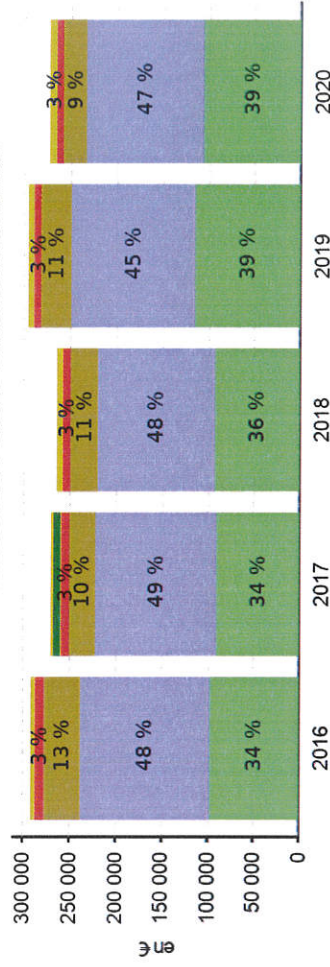
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	215	231	252	199
Charges de personnel	257	265	285	211
Charges de gestion courante	50	138	152	146
Charges réelles financières	14	16	20	12
Charges réelles exceptionnelles	0	6	12	7

Strate de référence :

Population : 495

Régime fiscal : FPU : Communes de 250 à 500 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales Charges de personnel Charges de gestion courante

Charges réelles financières Charges réelles exceptionnelles Autres charges non réelles

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2020

Charges générales 32,3 %
 Charges de personnel 76,7 %
 Charges de gestion courante 72,5 %
 Charges réelles financières 98,7 %

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

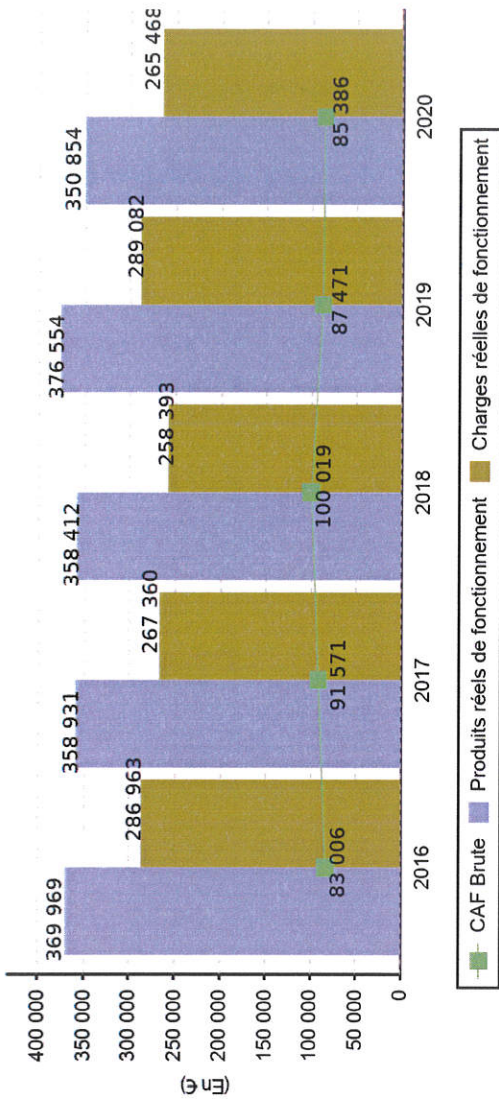
ID : 063-216301994-20210413-CA_2020_COMMUNE-BF Page 3

L'autofinancement brut et net

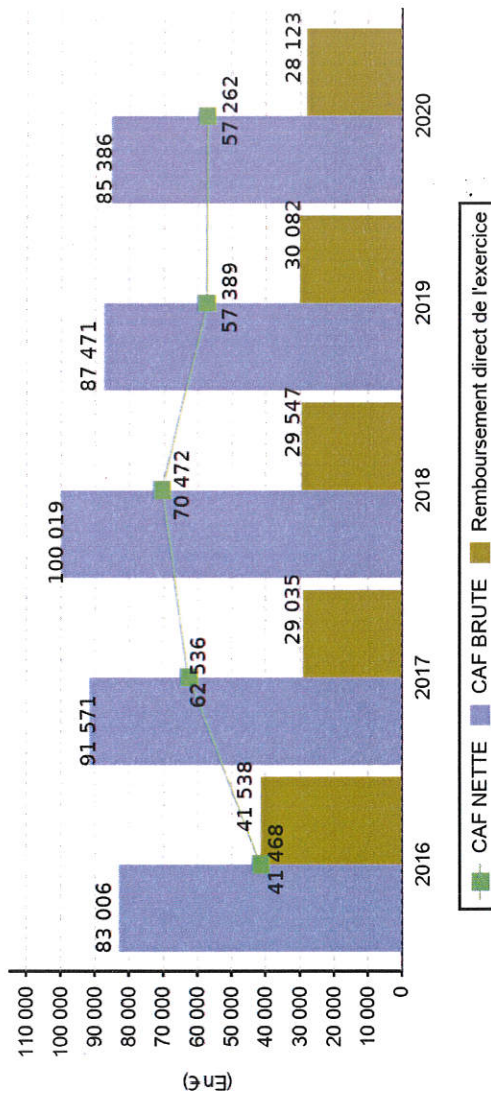
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



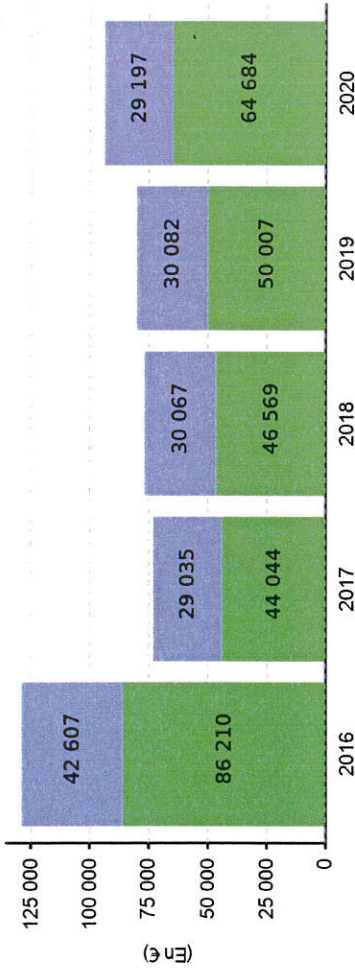
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois les dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

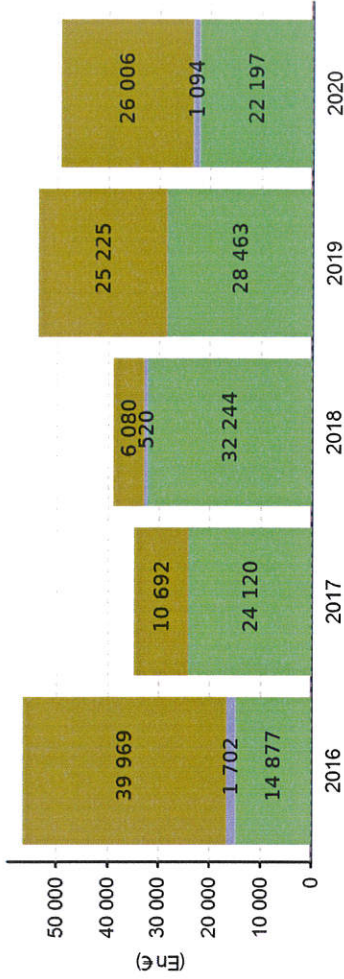


■ Dépenses directes d'équipement ■ Remboursement lié aux emprunts et autres dettes

REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	131	323	370	268
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	59	72	103	77

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés ■ Subventions et participations d'équipement reçues

REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	45	54	70	50
Recettes liées aux emprunts	2	68	89	59
Subventions et participations d'équipement reçues	53	134	140	96

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020

Dépenses directes d'équipement (1) 19,50 %
 Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2) 96,92 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses
 (2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2020

Dotations et fonds globalisés 221,01 %
 Recettes liées aux emprunts (3) 54,71 %
 Subventions et participations d'équipement reçues 30,63 %

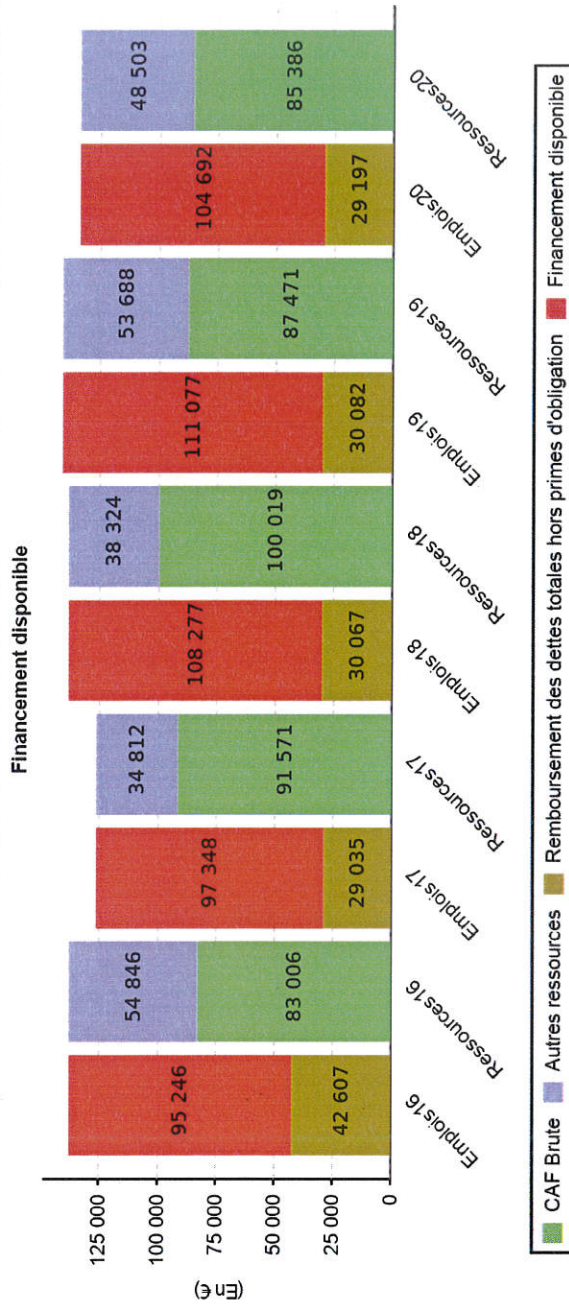
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

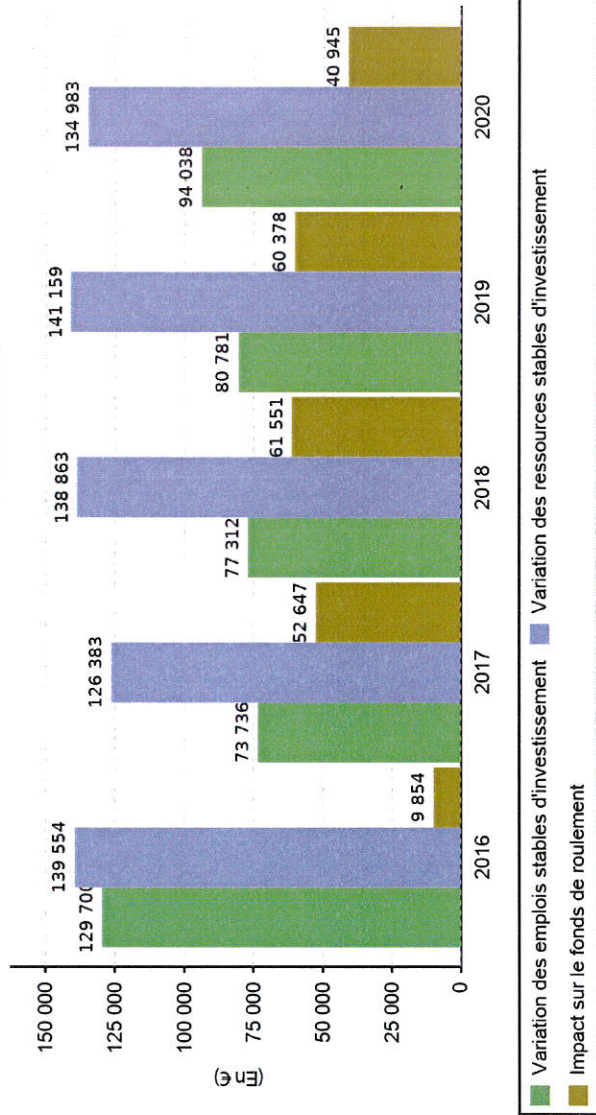
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Bilan

BILAN EN 2020

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	4 809 781	Ressources propres	5 072 166
Actif circulant	9 694	Dettes financières	287 027
Trésorerie	547 432		
		Fonds de roulement net global	549 412
		Passif circulant	7 714
		BFR	1 981

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Trésorerie = FDR - BFR =

547 432

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

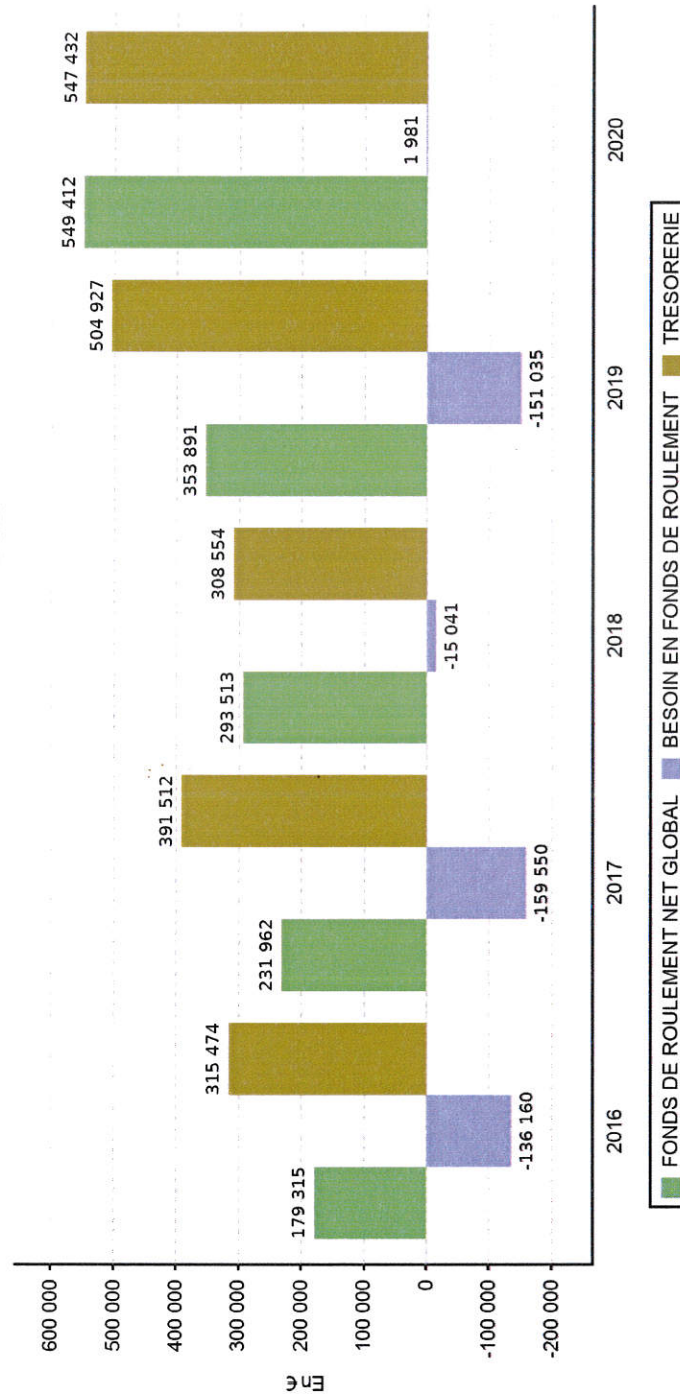
Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

La trésorerie

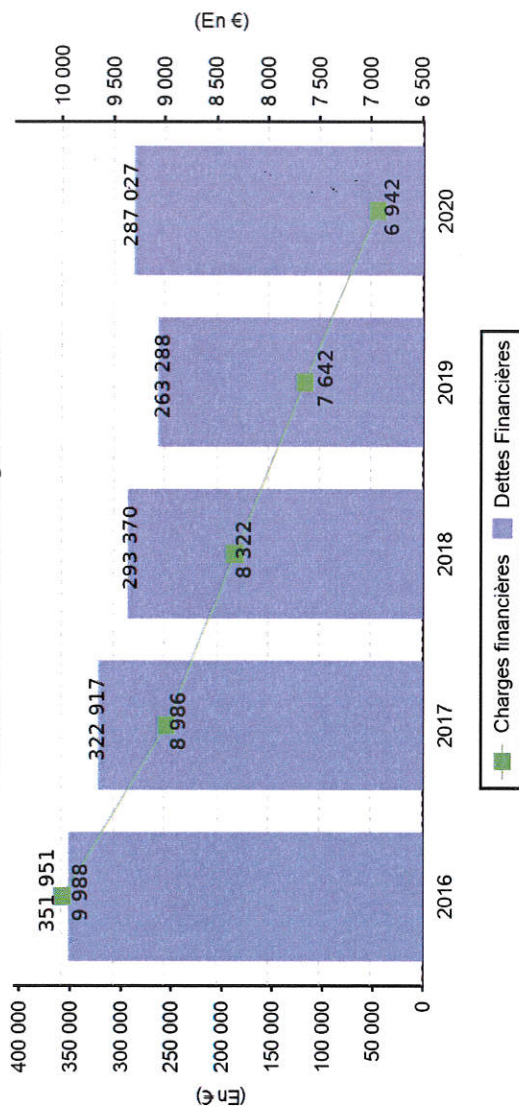
La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement

Evolution des éléments du bilan



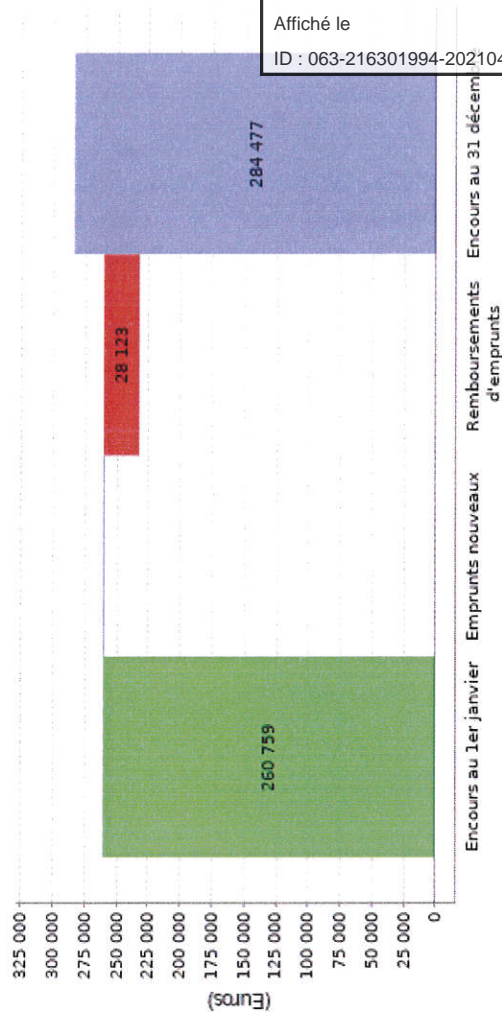
Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2020



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Eléments concernant la fiscalité directe locale

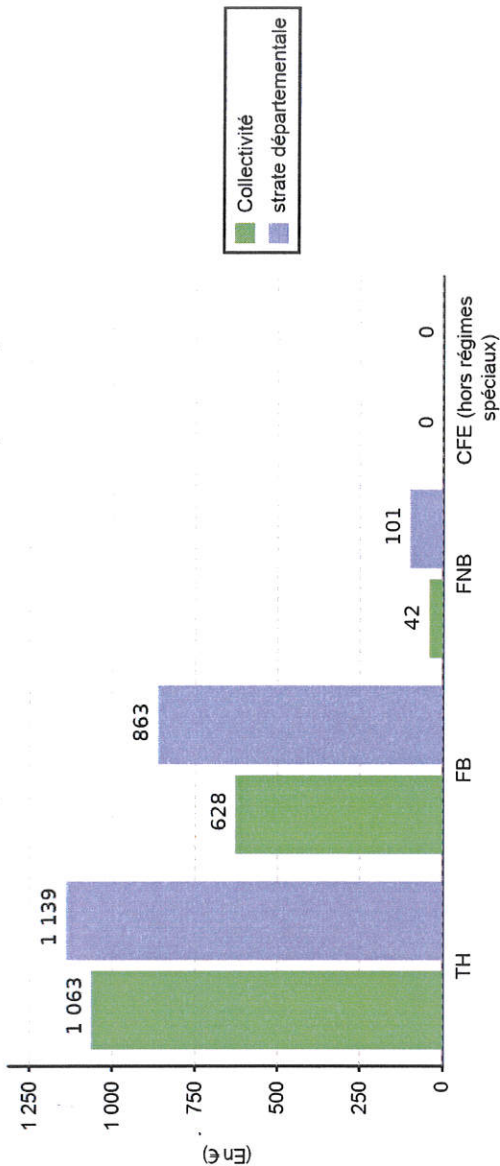
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

Comparaison des bases en 2020 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 250 à 500 habitants

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2020

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

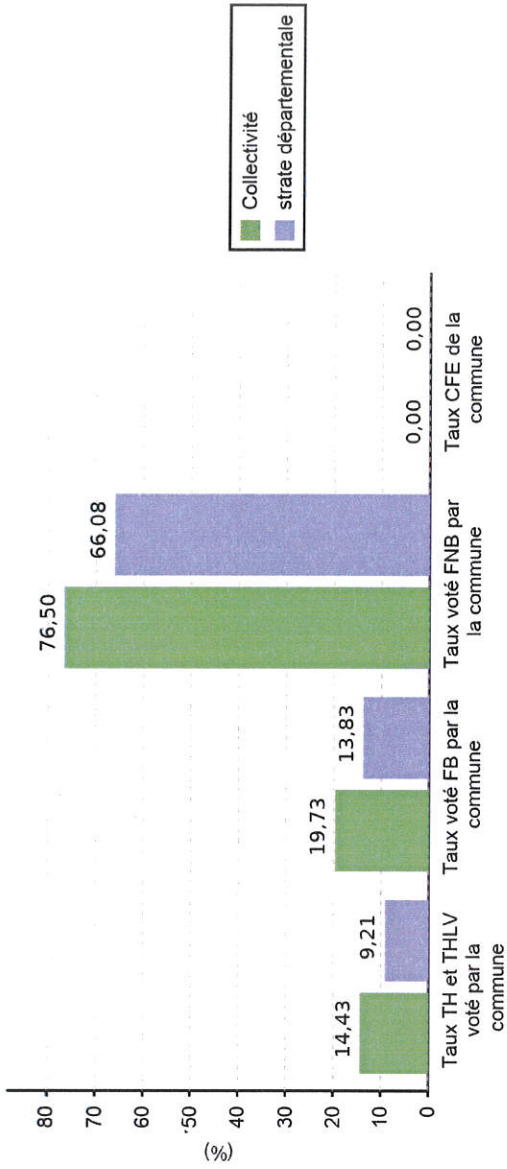
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Les taux

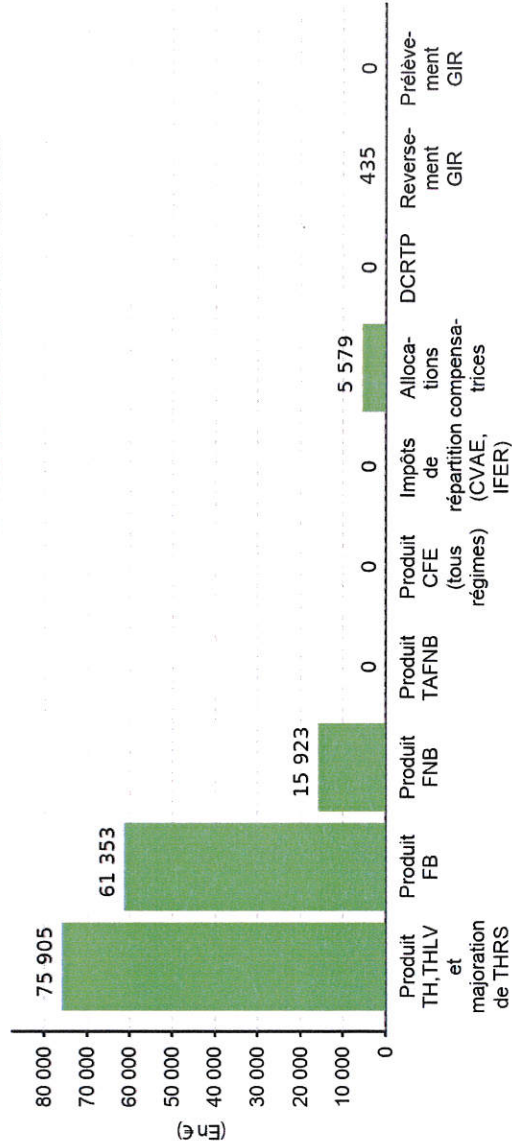
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2020



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2020



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

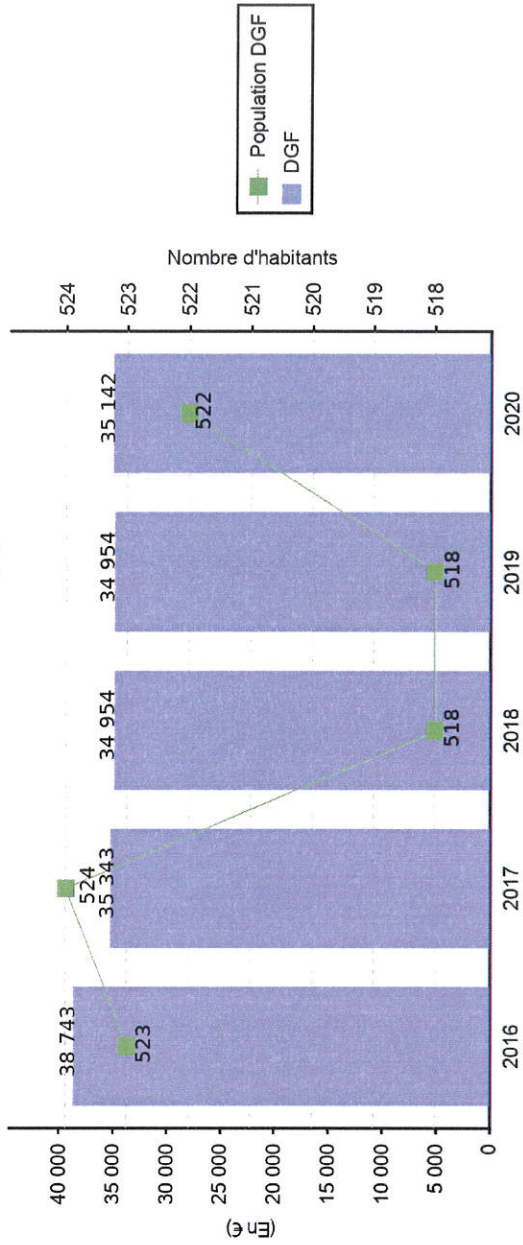
1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Éléments concernant les dotations

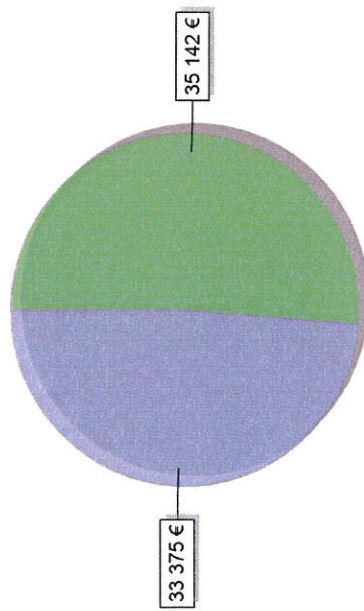
Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF



STRUCTURE DE LA DGF 2020



● DGF : Dotations part forfaitaire ● DGF : Dotations part péréquation

Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancien compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)